



INTÉRESSEMENT 2023

SA RÉSEAU NOUVEL ACCORD.

VERS UN VERSEMENT DE

550 € À 835 € POSSIBLE !

Après avoir obtenu le doublement de la prime d'intéressement 2022 au titre de l'année 2021, la CFDT est entrée en négociations et a signé un accord pour anticiper l'augmentation de celle-ci pour 2023.

Sans ces négociations et les propositions faites, notamment sur le choix des critères, l'intéressement au titre de l'année 2022 aurait probablement été d'environ 150€

Avec les nouveaux critères, concertés avec la direction de la SA réseau, **La prime d'intéressement sera probablement comprise entre 550 et 650€, avec un maximum possible de 835€**

Après consultation de ses adhérents, la CFDT signe l'accord.

Pour rappel la CFDT est à l'origine de l'accord d'intéressement (2015), et négocie sans cesse afin que son impact sur le pouvoir d'achat des cheminots soit réel, tout en respectant les principes posés par la CFDT à l'origine :

- L'inclusion de critères sociaux, financiers et industriels
- La possibilité de paliers pour atteinte partielle, totale ou surperformance
- Une prime identique en valeur absolue pour chaque salarié réseau
- L'équivalent d'une part significative d'un salaire mensuel

ET TOI, QUI DÉFEND TES DROITS ?

Tu veux en savoir plus sur les critères de l'intéressement ?

Contacte un délégué CFDT :

Vanessa.lhomel@cfdtcheminots.org

Fabrice.chambelland@cfdtcheminots.org

HISTORIQUE DES VERSEMENTS SA RESEAU

2019	174 €
2020	267 €
2021	341 €
2022	271,50 €
Doublement obtenu par la CFDT	543 €

DEPUIS TOUJOURS, L'ESSENCE MÊME DE LA CFDT EST LA DÉFENSE DU POUVOIR D'ACHAT DES CHEMINOT(E)S !!



QUELQUES EXEMPLES DE VERSEMENTS POSSIBLES	Brut	550 euros	650 euros	835 euros
	Net	497 euros	587 euros	754 euros
	Net avec abondement (PEG)	646 euros	754 euros	955 euros

